

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 26/08/2024**

**NOMBRES DE MEMBRES**

Afférents au Conseil	Présents	Nombre de procuration
15	12	1

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six août à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Maleville, en raison de l'effondrement de la charpente/couverture de la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Fabienne SALESSES, Maire.

Date de la convocation :  
**20/08/2024**

**Présents :** Fabienne SALESSES – Maire, Benoit GINESTE, Josiane GRES, Jean-Philippe BEDEL – Adjoint, Marguerite DIEUDE, Philippe GAUDON, Denis GUIRAUD, Véronique JALRAN, Anastasia KWIATKOWSKI, Marie-Elisabeth PONS, Vincent POURCEL, Samuel TOURNIER.

**Absents excusés :** Aurore FILHOL, Stéphanie GILHODES-LHERM, Emmanuel TOURNEMIRE.

**Procuration :** Stéphanie GILHODES-LHERM à Fabienne SALESSES.

**Secrétaire de Séance :** Véronique JALRAN.

**Tarifs cantine et garderie**

Deux élus, M. Vincent POURCEL et M Samuel TOURNIER étant concernés par ce point, n'ont pas pris part au vote.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

Madame le Maire rappelle les tarifs de la cantine et de la garderie, incluant une tarification sociale, qui ont été appliqués durant l'année scolaire 2023/2024.

Tarif cantine	Quotient familial
0.90 €	0 - 799
1.00€	800 – 1000
4.05 € pour les 2 premiers enfants	> à 1000
3.59 € à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant	> à 1000

**Le bilan annuel de la cantine fait ressortir :**

Nombre de repas servis à la cantine : ..... 8 943

dont 78 repas adulte

Montant des dépenses : ..... 43 575.56 €

Montant des recettes : ..... 36 008.92 €

Déficit de : ..... 7 566.64 €

Le coût de revient du repas est donc de 4.87 €.

*Acte rendu exécutoire après publication et  
dépôt en Sous-Préfecture du .....*

Tarifs garderie	Type de Garderie
1.75 €	½ journée (matin <b>ou</b> soir)
2.75 €	Journée (matin <b>et</b> soir)
10.50 €	Forfait semaine (4 jours matin et soir)

**Le bilan annuel de la garderie fait ressortir :**

Nombre de séances de garderie (1/2 journées) : ..... 3 247  
Montant des dépenses : ..... 10 269.69 €  
Montant des recettes : ..... 5 340.25 €  
Déficit de : ..... 4 929.44 €

Le coût de revient d'une séance de garderie (1/2 journée) est donc de 3.16 €.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De maintenir les tarifs à l'identique pour la cantine ainsi que pour la garderie à compter de la rentrée scolaire de septembre 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
**Fabienne SALESSES.**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>